

IV

*(Informations)*INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 26 juin 2017

**portant renouvellement du conseil de direction du Centre européen pour le développement de la
formation professionnelle**

(2017/C 204/03)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil du 10 février 1975 portant création d'un Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, et notamment son article 4 ⁽¹⁾,

vu la candidature présentée par le gouvernement danois,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 14 juillet 2015 ⁽²⁾ et du 14 septembre 2015 ⁽³⁾, le Conseil a nommé les membres du conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour la période allant du 18 septembre 2015 au 17 septembre 2018.
- (2) Un siège de membre du conseil de direction du Centre dans la catégorie des représentants des gouvernements est vacant pour le Danemark à la suite de la démission de M. Lars MORTENSEN.
- (3) Il y a lieu de nommer les membres dudit conseil de direction pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 17 septembre 2018,

DÉCIDE:

Article premier

Est nommée membre du conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 17 septembre 2018:

REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS:

DANEMARK	M ^{me} Lise Lotte TOFT
----------	---------------------------------

⁽¹⁾ JO L 39 du 13.2.1975, p. 1.

⁽²⁾ JO C 232 du 16.7.2015, p. 2.

⁽³⁾ JO C 305 du 16.9.2015, p. 2.

Article 2

La présente décision est publiée, pour information, au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Luxembourg, le 26 juin 2017.

Par le Conseil

Le président

J. MIZZI
